



Paris, le 26 mars 2010

Note d'information n° 2010-04

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
MM les Membres du Conseil d'Administration
MM les Permanents d'UDOGEC / UROGEC
MM les Directeurs Diocésains

Objet : Communiqué aux membres des cellules diocésaines

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un communiqué de la Commission nationale des Forfaits destiné aux membres du Comité national de l'Enseignement catholique et aux membres des cellules diocésaines de la négociation des forfaits communaux.

Ce communiqué vous informe des dernières recommandations prises par cette Commission, dans l'attente de la publication du décret d'application de la loi n° 1312 du 28 octobre 2009 dite loi Carle.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rédacteur de la note :
Sophie POUVERREAU

Jean-Marie LELIEVRE
Secrétaire Général de la FNOGEC